

*JEAN-G. LOSSIER,*

*membre du Secrétariat  
du Comité international de la Croix-Rouge*

## *LA CROIX-ROUGE ET LA PAIX*

### MORALE ET ACTION POSITIVE

La Croix-Rouge demeure vivante dans toutes les circonstances et son activité en temps de guerre, pour plus spectaculaire qu'elle soit, n'est que le prolongement de son action durant la paix. Combattant pour que soit respectée n'importe quand et n'importe où la dignité de l'individu — et sans tenir compte des exclusives politiques, sociales ou religieuses — la Croix-Rouge ne peut qu'affirmer l'horreur de la guerre, qui est la négation même de l'homme, dans son humanité foncière, cet homme que son effort tend précisément à restaurer.

Plus encore, elle nous incite à avoir confiance en l'homme ; elle justifie cette confiance par son existence même, et du fait déjà que, dans une époque trop souvent inhumaine, elle puisse, elle presque seule, rappeler chacun de nous à sa profonde humanité. Tout être représente une des chances de la paix sans cesse menacée, et elle s'adresse à tous sans exception.

La Croix-Rouge internationale, par ses interventions et ses appels, n'est pas seule cependant à déployer une activité efficace en faveur de la paix. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge elles aussi, elles surtout, travaillent, dans leurs pays respectifs, pour la même cause. Non seulement par leur labeur quotidien dans le domaine pratique, mais encore par la lutte qu'elles entretiennent constamment contre l'esprit de guerre. Certes, il leur faut à cet égard demeurer vigilantes. Auxiliaires de l'armée, elles peuvent facilement être entraînées à se laisser

pénétrer par un esprit militariste opposé à l'esprit même de la Croix-Rouge. Or, elles luttent contre l'esprit de guerre par le fait que, prêchant et réalisant l'entraide, elles contribuent chez elles à aplanir les conflits, à dissiper les antagonismes. Comment ne pas voir l'importance de leur apport lorsqu'on imagine le peuple immense de plus de cent millions de personnes que forment leurs membres ? Et parmi eux se trouve une partie de la génération future, enfants et adolescents de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

C'est pourquoi il a paru d'autant plus utile d'étudier, dans les pages qui suivent, les raisons qu'a la Croix-Rouge de vouloir la paix et de lutter pour elle dans le domaine moral autant que juridique et pratique.

\* \* \*

Construire la paix et donc créer un esprit de paix, quelle œuvre gigantesque et qui ne s'accomplit, hélas, que difficilement ! Mais il faut y parvenir à tout prix. Aucun effort ne doit être négligé ou méconnu dans cette croisade de la dernière heure. A plus forte raison s'il s'agit d'un mouvement comme celui de la Croix-Rouge dont les membres, par leur comportement, défendent la paix. Car, en s'entraïdant, les hommes se comprennent mieux et se comprendre mieux, n'est-ce pas un peu déjà s'entendre ?

Agissant à la fois sur les personnes et sur les collectivités, la Croix-Rouge travaille à l'amélioration de la morale internationale. Elle postule qu'il n'y a qu'une morale, celle du respect d'autrui, qui est valable aussi bien pour les peuples que pour les individus. Elle pousse les êtres à s'aider les uns les autres ; elle y pousse aussi les nations. On le voit bien lors de calamités naturelles, quand les peuples dans la détresse reçoivent, des diverses Croix-Rouges nationales alertées par la Ligue et le Comité international, des secours immédiats. On le sait, chaque Société nationale s'engage à maintenir un contact permanent avec les Sociétés sœurs liées étroitement entre elles afin de pouvoir se porter mutuellement secours. Et cette unité

morale, méconnue si longtemps, est une raison pour la Croix-Rouge de persévérer. En intervenant, elle apporte la preuve — et elle fortifie ainsi dans leur foi les hommes de bonne volonté — de la légitimité d'une morale internationale.

Une des conditions de la paix n'est-elle pas que la vie des nations soit dominée par un ensemble de règles ? La Croix-Rouge favorise leur établissement et travaille, au-dessus des rivalités, à la constitution d'une conscience universelle dont elle a accéléré considérablement, pour sa part, le développement. Apercevoir plus clairement leur communion d'idées et de sentiments, c'est déjà pour les hommes une expérience qui les entraîne vers des horizons plus larges et plus généreux.

Comment, dès lors, ne pas réaliser le danger mortel que font planer sur le monde les armes découvertes récemment par l'industrie humaine ? Comment ne pas tout faire pour que soient interdits ces moyens de destruction massive que sont les armes atomiques, bactériologiques, chimiques, incendiaires ? Combattant de la paix, comment le travailleur de la Croix-Rouge ne se déclarerait-il pas adversaire de l'emploi de ces moyens atroces qui tuent sans discrimination et sans défense possible des populations entières ?

Ce sont, dans une certaine mesure, ces éléments terrifiants et nouveaux qui ont obligé la Croix-Rouge à adopter une attitude différente et toujours plus ferme en face du problème de la guerre et de la paix. Ils ont accru ses responsabilités et fait apparaître sans cesse plus urgent et nécessaire son engagement dans l'existence quotidienne de chacun de nous.

\* \* \*

Tendant au rapprochement des individus sur le plan moral, la Croix-Rouge favorise peu à peu ce même rapprochement sur un plan plus positif : celui du droit et de l'organisation internationale. Il faut remarquer à ce propos que les Conventions de Genève ne sont pas, comme certains l'ont dit, l'acceptation par la conscience humaine de l'état de force. Elles en sont le

refus puisque le dessein poursuivi est de limiter les effroyables conséquences de la guerre, de se dresser, sous le couvert de textes juridiques, contre la fatalité<sup>1</sup>. Intervenant pour que soit parachevé l'édifice des Conventions antérieures, le Comité international de la Croix-Rouge eut la volonté d'aider à garantir, autant que possible, dans des conflagrations éventuelles, les droits essentiels de la personne humaine. Mais il jugea aussi qu'il contribuait de cette manière, comme l'ont pensé les promoteurs des Conventions successives, à sauver une part importante de l'héritage moral de l'humanité.

La civilisation se manifeste dans le fait de la reconnaissance toujours plus péremptoire et pour un nombre d'hommes toujours plus vaste, de la dignité humaine. C'est donc bien à une œuvre de civilisation que s'attache la Croix-Rouge lorsqu'elle affirme, dans les faits, cette dignité qui ne peut d'ailleurs s'épanouir vraiment que dans un milieu pacifique. C'est en même temps à une œuvre de paix, au sein de la guerre elle-même. Car si la guerre est, comme on l'a dit, la plus grande destructrice de civilisation, l'effort primordial de la Croix-Rouge est, en revanche, un effort de conservation de valeurs qui peu à peu se sont imposées à la conscience humaine sous toutes les latitudes, dans les règles des religions et les postulats des divers humanismes.

Dans le droit international positif qui s'élève et qui a donné depuis près de cent ans des preuves évidentes de solidité, les hommes de Croix-Rouge aperçoivent, quelque paradoxal que cela puisse paraître, une promesse de paix. Si les Etats ont accepté de limiter, par des Conventions, leur toute-puissance, dont le XIX<sup>e</sup> siècle pourtant avait fait un dogme, les hommes eux-mêmes, par des engagements contractuels librement consentis, ne peuvent-ils pas parvenir à mettre fin aux conflits qui les opposent dans l'existence de tous les jours? Le respect mutuel des engagements, fruit de la bonne volonté, ne peut-il pas se rencontrer sur le plan général comme sur le plan particulier? Les structures nationales ne peuvent-elles pas, par une

---

<sup>1</sup> Voir Jean S. PICTET : « La Croix-Rouge et la Paix. L'œuvre de la Croix-Rouge nuit-elle aux efforts qui tendent à proscrire la guerre ? ». *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mars 1951, pp. 191-201.

sorte de mimétisme dont l'histoire nous apporte des preuves, être influencées par des structures individuelles ?

Nous voilà de nouveau au sujet qui nous occupe. Car la Croix-Rouge a pour mission de créer des structures individuelles de bonne volonté et ces structures, étendues à tous les milieux et à tous les pays, ne peuvent pas manquer d'avoir, dans leur élan grandissant, des incidences profondes sur les structures plus larges, à l'échelle de la nation et enfin de l'univers. Les dirigeants, dans un temps où l'opinion publique représente une puissance véritable, pourraient-ils demeurer insensibles à ce vœu général d'entente et de solidarité mutuelle réalisé, à travers tant d'œuvres émérites, dans l'humble vie ?

L'étude sociologique fait apparaître, dans chaque évolution sociale, un effort vers une individualisation croissante. Cet effort est devenu universel et la naissance de la Croix-Rouge constitue un de ces faits importants qui marquent une étape dans l'histoire humaine. Car, pour la première fois, une construction juridique internationale s'est élevée qui reconnaissait à tout homme une valeur égale et un droit égal à la vie et à la dignité.

\* \* \*

La Croix-Rouge eut pour dessein primitif, lorsqu'elle fut fondée en 1863, de garantir certains droits primordiaux de la personne humaine sur le champ de bataille ; elle a étendu depuis lors son activité à l'infini.

Entreprenant durant la paix des tâches entièrement nouvelles, elle embrasse toujours plus intimement, par son action d'avant-garde, le champ social. Elle est même devenue aujourd'hui, dans un monde bouleversé, un des rares recours dont puissent se prévaloir des êtres sans protection. Ses actions pratiques, le rayonnement de son autorité morale, ont contribué à faire pénétrer dans l'esprit public des notions de liberté et de dignité personnelles. Le développement des Conventions humanitaires dont le Comité international est l'instigateur, l'extension et la multiplicité des interventions des Sociétés nationales

dans tous les domaines, tout démontre que la Croix-Rouge est bien un des éléments créateurs du monde meilleur que nous espérons. Le fait qu'elle est née au milieu du siècle dernier remonte à l'évidence qu'elle constitue, du point de vue historique, une des manifestations les plus marquantes du grand mouvement moral qui, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout et au cours du XIX<sup>e</sup>, a porté l'humanité à respecter l'homme en tant que personne humaine, indépendamment des contingences nationales, politiques, religieuses et autres.

La souffrance était érigée auparavant en une sorte de valeur suprême. Il n'appartenait guère à la société, considérée comme un ensemble, de chercher à y remédier. L'ordre social impliquait, pour chacun, davantage une obligation morale personnelle qu'un moyen de faire prévaloir dans le monde des lois plus fraternelles. La civilisation moderne, au contraire, pousse à l'accélération de l'histoire, inculquant à l'homme le sentiment de sa puissance et l'espoir d'un monde dont le présent seul nous cache les contours et qui peut devenir, si tous à la fois nous y tendons, plus juste dans ses institutions et dans ses mœurs.

La Croix-Rouge elle-même, issue de ce profond mouvement, appelle chacun de nous à prendre, en face des grands événements qui soulèvent l'âme humaine, joies, peines, souffrances, une attitude active. Dans ce sens, on peut dire que l'univers qu'elle suscite est pacifique. Mais elle n'accepta que lentement l'ampleur croissante de sa mission : s'occuper non seulement des souffrances que fait naître la guerre mais encore de celles nées des séquelles de la guerre ou qui, inhérentes à la vie humaine, prolifèrent dans la paix. Et ceci, nous l'avons vu précédemment, depuis la première guerre mondiale seulement<sup>1</sup>. Jusque-là, l'aspect négatif des relations internationales, la guerre, avait seul retenu son attention. Leur aspect positif, l'effort en faveur d'une meilleure compréhension internationale, lui paraissait encore étranger. Elle estimait que lorsque ces relations sont normales, elle n'a pas à intervenir.

Et pourtant — on le voit bien maintenant — la Croix-Rouge, par le fait déjà qu'elle veut ignorer, lorsqu'elle se trouve

---

<sup>1</sup> Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, janvier 1951, pp. 6-18.

en présence d'un être qui souffre, sa nationalité, lutte contre les divisions du monde que provoquent les passions. Elle est la vivante démonstration du fait que l'humanité est une et que, au-delà des apparences, les séparations dressées par les siècles s'estompent, ainsi que celles que constituent les classes et les races.

Elle ne connaît, en effet, qu'une nationalité, celle de la souffrance. Donc, ici de nouveau, elle travaille pour la paix. Car, abolissant dans la pratique les distinctions de nationalités, elle tend à dissoudre ces causes de guerre et de haine que sont les nationalismes. Rien ne l'arrête de ces barrières fragiles établies souvent par les hasards des combats et des traités ; elle ignore les frontières et fait se rejoindre les hommes dans la même unité.

Ce n'est pas le citoyen de telle ou telle nation qu'elle voit ; derrière lui, elle aperçoit le citoyen du monde. Il est, à ses yeux, un représentant de l'humanité, un témoin de cette humanité que nous portons tous en nous comme un titre de noblesse dont nul ne peut nous dépouiller. Et, parce qu'elle agit ainsi, parce qu'elle considère dans une haute et confiante perspective cet homme qu'elle secourt, elle l'oblige à prendre conscience de son humanité. Il veut être tel que la Croix-Rouge le voit, il veut se hausser à ce plan supérieur où les valeurs traditionnelles de la race, de la classe, de la nation, sont transcendées.

A travers sa propre conscience se fait jour ainsi une conception nouvelle de sa situation dans le monde : il devine son appartenance à un tout plus large que ces forêts, cette plaine, cette ville qui représentaient jusque là tout son horizon. Un sentiment de fraternité dorénavant le lie à travers l'espace à des êtres qu'il n'aperçoit pas, dont il ne partage pas le combat quotidien, dont il ne connaît que vaguement les soucis et les joies.

Mais la Croix-Rouge, il le sait, nous considère tous pareils ; elle aide non seulement ceux qu'il voit et qui souffrent comme lui mais encore ceux qu'il ne voit pas, qui habitent des pays éloignés du sien et vivent sous des lois totalement différentes de celles qui régissent son propre destin. Fonder la paix, c'est précisément rappeler en pratique qu'il subsiste, au-dessus des nationalités visibles, une nationalité invisible et que la Croix-

Rouge démontre constamment à travers ses œuvres ; dans ce sens encore, elle travaille à l'avènement d'un monde pacifique.

\* \* \*

Les membres eux-mêmes de la Croix-Rouge, dans la mesure où ils ont interrogé leur cœur et connaissent les raisons profondes de leur engagement, se font les défenseurs de la paix, car la guerre détruit précisément les valeurs de solidarité et de sauvegarde de la dignité des êtres pour lesquelles ils combattent. Défenseurs d'une paix en devenir : ce n'est pas pour garantir ce mode de vie plutôt qu'un autre, cette forme politique qui leur est plus chère qu'une autre mais parce que la paix contient en elle les éléments d'une justice future et qu'elle recèle les ferments d'une société meilleure. Ce n'est pas par préférence pour telle ou telle paix caractérisée par tel ou tel équilibre des Puissances, mais parce que, dans la paix seulement, peut se construire lentement une civilisation dont le mouvement de la Croix-Rouge peut être regardé comme la préfiguration. Ce n'est pas enfin une appréciation politique préalable, une réaction sentimentale, qui poussent le collaborateur de la Croix-Rouge à préférer résolument la paix à la guerre et à s'employer de toutes ses forces à la solution pacifique des conflits.

Voilà pourquoi il réprouve toute agression. L'ordre actuel des choses peut lui sembler injuste mais la confiance qu'il place dans l'homme l'oblige à croire qu'il n'y a pas de situation, si tragique soit-elle, qu'on ne puisse, en usant de la bonne volonté et à force d'amitié, parvenir à résoudre. L'exemple de Dunant à Solférino ne sert-il pas à lui prouver que, même au sein de la plus terrible détresse, il suffit d'un seul acte de charité pour déclencher dans l'âme de ceux qui nous entourent, issu des profondeurs, un mouvement semblable ? Sans le geste de Dunant, qui sait si les femmes de Castiglione auraient senti jaillir de leur cœur ce cri qu'elles reprenaient en écho de tant de générations successives : « Siamo tutti fratelli » !

Un cri pareil n'était-il pas un appel déchirant vers la paix ? Car il disait l'indestructible foi des hommes dans un monde



plus fraternel qui ne peut s'édifier, nous le pressentons tous obscurément, que dans la paix. Peut-être est-il plus lointain que nous ne le pensons ; mais nous savons aussi que la guerre moderne avec ses engins de destruction totale signifierait non seulement la disparition d'un nombre immense d'être humains mais celle également de biens et de richesses incalculables.

La guerre est impitoyable aujourd'hui. Là où elle sévit, ce ne sont que cendres et ruines. Devenue générale, elle anéantirait les bases morales et matérielles de notre commune aspiration. Elle scellerait dans les consciences cette perte de confiance en l'humanité et son destin que deux conflits mondiaux ont précipitée. Elle détruirait pour longtemps, du fait même des malheurs qu'elle appellerait, la possibilité de créer des conditions matérielles d'existence suffisantes et d'assurer à chacun la sécurité personnelle à laquelle il devrait avoir droit.

Or, les hommes de maintenant sont les garants de demain et le niveau de vie des masses ne peut être élevé que si l'on dispose de vastes moyens. L'idéal humanitaire ne sera pleinement réalisé, se dévorant lui-même en quelque sorte, que là où n'existera plus l'angoisse de la misère, et pour des collectivités à l'abri du besoin. Vivant dans l'insécurité, les hommes ont peur et refusent d'aller, le cœur ouvert, les uns vers les autres. Peut-on se sentir vraiment solidaire de celui qu'on craint ?

Plus même, l'acte d'agression est souvent déterminé par la peur. Ainsi s'accroît la lâcheté collective qui nous fait admettre sans réagir la possibilité de nouvelles guerres. La Croix-Rouge est adversaire de cet état d'esprit, elle qui affirme que les êtres doivent aller au-devant les uns des autres et que, par l'amour, on détermine chez autrui un sentiment, victorieux de la peur, de confiance humaine et d'accomplissement de soi.

Jusqu'ici, nombre de malheureux, fussent-ils dans le plus profond abandon, se sont adressés à la Croix-Rouge. Ils l'ont fait parce qu'elle est un suprême recours et que son drapeau veut dire : rien ne devrait être impossible à la charité. Ils ont eu raison ! Car la Croix-Rouge symbolise la main tendue pour apporter à quiconque un secours fraternel, et ce faisant, une fierté nouvelle d'être homme.

La Croix-Rouge doit continuer sa mission, l'étendre encore. Prouvant elle-même, par son action croissante, les miracles de la foi créatrice, elle représente une grande espérance.

\* \* \*

Les idées morales sont riches d'apports divers ; grâce à la multiplicité de leurs sources, elles nourrissent à la fois des hommes de tous les horizons et de toutes les obédiences. La Croix-Rouge, manifestation d'amour envers le prochain, va chercher ses origines profondes dans les sentiments complémentaires de solidarité et de responsabilité personnelle. Chacun de nous est responsable de son prochain, quel qu'il soit ; à plus forte raison s'il a besoin de notre aide. Comment dès lors la Croix-Rouge, symbole de notre responsabilité étendue à tous les hommes fussent-ils à l'autre bout du monde, ne se déclarerait-elle pas en faveur de la paix et ne lutterait-elle pas pour que s'établissent entre eux des rapports harmonieux ?

Elle ne s'interroge pas préalablement sur les motifs profonds de cette mission ni sur les mobiles qui font agir l'être humain et le poussent à se sentir proche de celui qui souffre. Cette affirmation pratique d'une mystérieuse fraternité entre les êtres, elle l'accepte d'où qu'elle vienne, quelle qu'en soit l'origine. C'est ainsi qu'elle peut admettre en son sein des hommes venus des horizons religieux et philosophiques les plus divers. Elle pressent pourtant que ce domaine commun des hommes ne repose que sur une surface très étroite et que l'évolution générale tend peut-être à limiter encore.

Aussi faut-il redoubler de vigilance et la Croix-Rouge ne voit-elle donc pas sans trembler les hommes se séparer de nouveau et les nations fourbir des armes matérielles et idéologiques. C'est parce que nous sommes dans une période exceptionnelle, la plus dramatique probablement, que la Croix-Rouge, gardienne d'un certain capital d'humanité qui risquerait d'être englouti dans la tourmente, se doit plus fortement, plus audacieusement que jamais de défendre la paix.

Le passé demeure garant de l'avenir. Il contient à la fois une exigence et une perpétuelle leçon. Les êtres, il est vrai, paraissent isolés sans cesse davantage, séparés les uns des autres par l'incompréhension et la haine. Mais il y a un moyen pour eux de vaincre leur solitude, de se rejoindre : en s'entraïdant. La Croix-Rouge leur en donne l'occasion.

Secourir même, et surtout, son ennemi parce qu'il est dans la détresse, n'est-ce pas déjà jeter des semences de paix ? Cette notion de service, on le voit, se situe au delà du politique, du social ou de l'économique, dans une sphère morale où précisément peut prendre racine une véritable paix. Là seulement, dans ce royaume si difficile à atteindre — car il faut surmonter les contradictions de notre condition — peut se forger la réconciliation de l'homme avec l'homme.

\* \* \*

On peut reprocher à cette éthique d'être difficile, d'exiger des efforts incessants et parfois démesurés. Pourtant le pire danger qui menace la Croix-Rouge n'est-il pas de s'endormir sur les succès acquis ? Toutes les consciences tendent à la facilité, au repos. Il faut les réveiller.

Ceux qui, dès les premières années du siècle, poussèrent la Croix-Rouge à se frayer de nouveaux chemins, avaient compris qu'une ère pacifique est la condition première et indispensable de cet éveil universel des êtres à leur humanité. En nous rendant attentifs à l'existence et aux drames d'autrui, la Croix-Rouge hâte la venue de cet âge. Car, dans le domaine moral, nos actes ont des répercussions lointaines. Nos gestes de solidarité entraînent les hommes à prendre conscience de leur dignité ; mais en même temps ils se sentent responsables de la dignité d'autrui, quel qu'il soit et où qu'il se trouve.

La guerre, elle aussi, crée des réseaux de solidarité, mais partielle, et dont l'origine est la haine et la vengeance. Elle est donc la négation totale de la solidarité humaine, étendue à tous, que la Croix-Rouge a pour tâche de réaliser concrètement.

Ce lien entre les membres de la grande famille humaine, la Croix-Rouge tend sans cesse à le vivifier. Si, en temps de paix, elle demeure active, tendant même à élargir sans cesse son champ d'action, à plus forte raison l'est-elle lorsque la guerre menace. Car cette dernière justement a pour résultat de diviser le monde en deux clans : amis et ennemis, fragmentation fatale à cette morale du service du prochain dont s'inspire la Croix-Rouge. Voilà, parmi d'autres, une des raisons pour lesquelles la Croix-Rouge se déclare en faveur de la paix. Non que cette dernière soit automatiquement un facteur de solidarité humaine. On sait bien que certaines paix sont faites d'injustice et d'oppression. Mais parce que dans la paix, malgré tout, peuvent survivre des biens que la guerre tend à détruire et parce que les distinctions arbitraires, les refus, la haine, le rejet absolu de nombreux individus parmi les ennemis qu'il faut exterminer, sont multipliés, justifiés même par la guerre.

Si l'irréparable toutefois se produit et que des hostilités se déclanchent, la Croix-Rouge devient alors le symbole de la protection accordée aux blessés et malades des armées. Le signe apparaît en quelque sorte constitutif de la protection. Lorsqu'il figure sur les bâtiments, le personnel et le matériel que les Conventions ordonnent de respecter, c'est l'humanité qui se protège elle-même, dans sa faiblesse, dans ses blessés, dans ses malades.

Lors de conjonctures semblables, la Croix-Rouge assure une certaine continuité ; elle persévère et garde vivante, par ses interventions mêmes, certaines valeurs morales menacées par le débridement des instincts et qui seront, la paix revenue, comme le témoignage de la survie de l'humanité et le rappel des sacrifices perpétuels qu'elle exige de nous. Si elle bande ses forces plus puissamment, semble-t-il, en temps de guerre, c'est parce que l'héritage d'humanité qu'elle a pour attribution de maintenir apparaît plus menacé. On voit l'extrême responsabilité qui lui incombe, surtout dans l'époque où nous vivons, alors qu'à tout instant et d'un jour à l'autre chacun de nous, en tant que membre de la Croix-Rouge, peut être requis de remplir jusqu'au bout son engagement humanitaire.

\* \* \*

Le geste de l'homme de Croix-Rouge sur le champ de bataille prend une valeur de protestation. En l'accomplissant, on s'élève contre la fatalité de la guerre, contre le déchaînement des forces destructrices de l'humanité. Protestation contre la cruauté des techniques employées, protestation avant tout contre la dégradation que perpètrent, dans les âmes et dans les corps, les guerres tentaculaires d'aujourd'hui. Qu'ils le veuillent ou non et dans la mesure où ils accomplissent leur devoir tout entier, les servants de la Croix-Rouge deviennent ainsi des témoins.

Cette tâche d'ailleurs, ils la revendiquent en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. Mais, à travers la fragilité des paix successives, ils prophétisent, par leur silencieuse protestation contre l'avilissement de la personne humaine, la venue d'un univers où la dignité de tout être sera sauvegardée. S'il est vrai, comme d'aucuns le prétendent, que l'inquiétude présente est provoquée avant tout par une déperdition croissante dans les âmes du sentiment d'humanité, on peut bien penser alors que la Croix-Rouge ne peut se désintéresser de ce problème général et qu'elle est responsable pour une part de l'établissement durable d'une paix tant souhaitée. D'autant qu'en dernière analyse, et comme on l'a rappelé de façon si pressante à Stockholm en 1948, elle ne peut demeurer passive devant une menace de guerre.

Elle déplore tout recours aux armes pour le règlement d'un conflit. Henry Dunant, son fondateur, dans une adresse qu'il signa en même temps que la grande pacifiste Berthe de Süttner et qui fut approuvée par le Congrès universel de la Paix tenu à Hambourg en 1897, proposait déjà comme un des moyens les plus efficaces de maintenir la paix, la conclusion de traités d'arbitrage entre tous les Etats et l'institution d'un Tribunal arbitral international. C'est précisément cette atmosphère de tolérance réciproque que la Croix-Rouge, par toute son action quotidienne, s'emploie à créer.

Ainsi, plus encore que les autres grandes institutions humanitaires de notre temps, elle connaît la valeur inestimable de la paix. Car, mieux que d'autres, ses membres savent ce qu'est la souffrance, eux qui travaillent perpétuellement à la diminuer,

à la guérir. Ils connaissent de près tous les maux que la guerre apporte et c'est pourquoi la Croix-Rouge, immense organisation de masse, exprime elle aussi, consciente des dangers de l'heure, son désir unanime de paix.

Mais elle tient en même temps, les résolutions des dernières Conférences internationales le démontrent clairement, à assurer la pérennité des principes qui déterminent et conduisent l'action charitable. En dépit de tout, certains droits essentiels doivent être reconnus à l'homme, quel qu'il soit, simplement parce qu'il est un homme.

---